



LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.



Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les journaux de Paris. — On s'abonne : à LYON, rue St-Dominique, n.º 40 ; à PARIS, chez M. Placide JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n.º 45. — PRIX : 16 fr. pour 3 mois ; 32 fr. pour 6 mois ; 64 fr. pour l'année ; hors du dép.º du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

Lyon,

21 DÉCEMBRE 1831

Les troubles que nous n'avions annoncés qu'avec l'expression du doute, ont en effet affligé Grenoble.

Dimanche soir un rassemblement s'est porté chez le contrôleur des contributions directes, a violé son domicile et brûlé les papiers et registres de ses bureaux.

Il paraît qu'aucune disposition n'avait été prise par l'autorité, car ces désordres n'ont point été arrêtés par l'intervention de la force armée. C'est seulement lorsque le crime a été consommé que les troupes ont dispersé le rassemblement. Nous n'avons pas des détails authentiques sur ces tristes événements. Quelques-uns assurent que la troupe de ligne a été obligée de faire sur les coupables une charge à la baïonnette ; d'autres disent que des coups de fusil ont été tirés ; d'autres enfin, et ce sont les rapports les plus vraisemblables, affirment que l'émeute s'est terminée devant les sommations légales.

Certes nous blâmons ces crimes d'une population égarée ; mais il faut avouer que l'énormité de l'impôt est telle qu'on devait s'attendre à ces violences illégales. La plus grande irritation règne en effet dans tous les départements qui environnent Lyon, et il est facile de prévoir que la perception de l'impôt rencontrera cette année de terribles et coupables résistances.

C'est ce moment même que M. le président du conseil choisit pour démontrer longuement que les plaintes sur les charges publiques n'ont rien de foudé et sont toutes excitées et fomentées par la mauvaise presse.

Nous donnons aujourd'hui avec étendue les explications de M. le président du conseil sur les événements de Lyon.

Ces explications n'expliquent rien ; c'est une longue apologie du ministère, et nous savons assez que le ministère trouve dans tout événement un prétexte pour se donner des éloges.

Quant aux interpellations de l'opposition, que nous donnons en partie, nous déclarons n'en point comprendre le but ; à moins que quelque député bien inspiré ne trouve, dans le sentiment des périls qui nous entourent, des accents énergiques comme le tonnerre pour avertir le ministère et la chambre que les phrases de tribune et les plaidoiries de journaux salariés ne sont plus de saison ; que le sol tremble sous nos pas, et qu'il ne faut plus qu'une faute pour qu'il s'entr'ouvre et nous engloutisse.

Un journal légitimiste de Lyon donne la relation suivante des événements de Grenoble :

« Hier matin, on avait affiché au coin de quelques rues de Grenoble, des placards écrits à la main, dans lesquels on invitait le peuple à se porter dans la soirée chez M. Chauvet, contrôleur des contributions, connu par sa dureté fiscale, pour lui donner un charivari, et afin de se venger sur sa personne de l'augmentation de l'impôt personnel et mobilier.

Soit que la police n'eût pas découvert l'existence de ces placards, soit que l'autorité civile n'y attachât aucune importance, le soir aucune précaution n'avait été prise au moment où commença la scène de désordre qui avait été annoncée. Quatre à cinq cents hommes du peuple se portèrent sur les sept heures du soir, à la porte de M. Chauvet, en poussant des cris épouvantables. Ce fonctionnaire venait de rentrer chez lui un peu auparavant. Il se cacha pour se soustraire à l'orage qui le menaçait. Sa porte, violemment secouée par les assaillants, allait céder à leurs efforts, quand elle fut ouverte par les domestiques de M. Chauvet. Alors les plus furieux se précipitèrent dans les bureaux, y prirent tous les papiers qu'ils purent trouver, les jetèrent par les fenêtres, et on en fit un grand feu de joie au milieu de la rue. Pendant ce tems, les cris de *à bas le brigand de Chauvet, mort à Chauvet*, se faisaient entendre de toutes parts et devaient faire trembler ce malheureux dans le coin obscur où il s'était caché. On vociférait aussi à *bas Louis-Philippe, à bas M. Périer, etc.*

Dépendant l'autorité prit l'alarme. M. Rivier, adjoint à la mairie de Grenoble, se porta au lieu du désordre, et essaya vainement de l'apaiser par son éloquence administrative, accoutumée déjà à plus d'un échec. Cette fois, il a été hué, sifflé, conspué, et s'est retiré tout honteux de voir encore méconnaître sa voix conciliatrice.

Pendant ce tems, plusieurs compagnies de troupes de ligne étaient stationnées sur parvis de l'église Notre-Dame, à une demi-portée de fusil du lieu où se passait le tumulte populaire, et elles attendaient silencieusement, l'arme au bras, les ordres ultérieurs de leurs chefs. Les tambours de la garde nationale battaient le rappel ; quand ils passaient près de la scène du désordre, le peuple arrêtait leur marche et crevait leurs caisses. A peine voyait-on çà et là quelques officiers de garde nationale se dirigeant vers le lieu du rendez-vous, et s'étonnant de n'y pas trouver seulement assez de soldats pour former un peloton complet.

On dit que l'autorité militaire ne voulait pas agir isolément et avant que la garde nationale fût rassemblée. Cependant il paraît qu'après de longues hésitations, le général finit par désérer aux réquisitions écrites de M. le secrétaire-général Cheminade, faisant fonctions de préfet, et donna l'ordre à la troupe de ligne de dissiper par la force les rassemblements tumultueux. Dans l'intervalle, le peuple s'était porté chez M. Scip. Berlioz, percepteur afin de s'emparer aussi de ses registres et de les brûler. Mais la porte cochère de sa maison qu'on avait fermée et qui avait opposé quelque résistance aux assaillants, donna à la troupe de ligne le tems d'arriver au fonctionnaire assiégé, et une charge à la baïonnette dissipa l'attroupement, sans beaucoup de difficulté.

On assure que peu de tems après, M. Alphonse Périer, capitaine de la garde nationale, s'est montré au lieu du tumulte, à la tête de quelques hommes de sa compagnie, et qu'on l'a accueilli par les cris : *À bas les Périer !*

Parmi les gardes nationaux, beaucoup s'étaient empressés de sortir, en entendant battre le rappel ; mais quand des gens du peuple leur ont eu dit : « C'est contre l'impôt personnel que nous nous soulevons ; c'est contre ce brigand de Chauvet. N'est-ce pas autant votre cause que la nôtre. » Alors le zèle de MM. de la milice bourgeoise s'est subitement ralenti, et la plupart sont rentrés chez eux. On craint que des désordres semblables ne se renouvellent ce soir.

M. le chef d'état-major de la 7^e division militaire nous écrit pour démentir les faits rapportés dans un article de notre numéro du 17 décembre, commençant par ces mots : « Est-il vrai que ce matin, etc. » — Nous n'avons qu'un mot à répondre : cet article était annoncé par, nous comme emprunté au journal légitimiste de Lyon. Nous ne garantissons donc aucunement l'exactitude des faits qu'il contient.

Nous sommes assurés et nous l'annonçons avec empressement qu'une foule d'hommes de toutes les classes cherchent avec ardeur les moyens d'améliorer, sous tous les rapports et d'une manière solide et durable, le sort des ouvriers. MM. les membres de la société du Bazar polonais et de la société de travail et de secours, ont particulièrement entré eux de fréquentes conférences à cet égard. Le résultat de leur premier travail ne tardera pas à être connu.

(Communiqué.)

Paris,

19 DÉCEMBRE 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

La chambre haute doit entendre aujourd'hui le rapport de M. Decazes sur le projet de loi relatif à l'organisation de la nouvelle pairie. Cette question, moins décidée par des principes que par des considérations de prudence et d'opportunité, est présentée dans le rapport du noble pair telle qu'elle a été posée dans la chambre des députés. La seule modification proposée est la suppression de l'amendement qui exige des propriétaires payant 3,000 f. d'impôts d'avoir exercé certaines fonctions actives pour être admis à la pairie. Cette clause avait été introduite dans le projet par un amendement de M. de Mésbourg, et accueillie à une majorité de sept voix. Son but était de poursuivre l'hérédité à outrance sous quelque forme qu'elle se déguisât, même sous le masque de la propriété. M. Périer espère que la chambre des députés reviendra sur ce paragraphe qui, à ses yeux, tient de l'acharnement, et grâce à cette petite concession la loi sur la pairie aura vigueur, non sans de vifs débats de la part de la minorité qui siège au Luxembourg.

— Un journal semi-ministériel nous dit aujourd'hui qu'il n'y a de société possible et régulière en France maintenant que par un large système municipal où toutes les classes seront appelées.

— Le rapporteur Thiers a fait l'un des derniers jours de la semaine passée lecture à ses collègues de la commission de son travail sur le budget de 1832. Cette lecture a duré plus de quatre heures, et l'on craint qu'elle ne fatigue l'assemblée destinée à l'entendre, malgré toute l'ingéniosité des aperçus dont elle est semée. Le rapport aura lieu définitivement mercredi prochain. D'après des notions exactes qui en circulent, le chiffre des allocations demandées par les divers ministères, n'y a pas subi une rédaction importante. On s'est borné à quelques économies de détail, et quelques rognures sur les abus les plus criards, mais rien n'a été largement et consciencieusement épluché.

— M. de Châteaubriand vient d'écrire à la *Revue européenne* une lettre dans laquelle on lit cette prédiction d'un radicalisme qui fera bondir de joie tous les partisans de l'égalité : « Un tems viendra où l'on ne concevra plus qu'il fut un ordre social dans lequel un homme comptait un million de revenu, tandis qu'un autre homme n'avait pas de quoi payer son dîner. Un noble marquis et un gros propriétaire paraîtront des personnages fabuleux, des êtres de raison. »

— Ce matin, près de trois mille étudiants étaient partis en ordre de la place du Panthéon pour aller offrir un drapeau aux généraux Romarino et Langermann. Afin de ne pas blesser la susceptibilité de la police, ceux qui devaient offrir le drapeau l'avaient placé dans une voiture que précédaient leurs amis. La procession, parvenue au Pont-Neuf, a été chargée par la garde municipale à cheval et dispersée. Un noyau s'est cependant rallié, au nombre de trois cents qui ont poursuivi leur route jusqu'à la Cité-Bergère, laquelle était barrée par un détachement d'infanterie. N'ayant pu forcer le passage, les jeunes gens allaient se retirer, quand des piquets de cavalerie sont accourus sur eux au grand galop. Quelques coups de plat de sabre ont été distribués, mais le sang n'a pas coulé. Un sergent de ville ayant tiré l'épée a été obligé de se soustraire par la fuite à des voies de fait très-sérieuses.

— Le général Romarino a envoyé ce matin au Panthéon un de ses aides-de-camp pour prier les élèves des écoles de vouloir bien renoncer à la visite que ceux-ci se proposaient de lui faire. Le délégué a allégué pour prétexte que le logement du général n'était pas assez vaste pour contenir la foule des visiteurs, mais qu'il recevrait avec plaisir et gratitude tous les étudiants qui voudraient bien venir le voir par groupes de dix. « Du reste, a ajouté l'aide-de-camp, mon général accepte le drapeau patriotique que vous

voulez lui faire, il recevra de vous un sabre, un sabre de cuirassier (car il a servi dans cette arme), bien tranchant, bien affilé, pour s'en servir contre les ennemis de la France et de la Pologne. »

— Les groupes continuent à se former : la garde municipale charge sur eux de tems à autres. On dit qu'il y a déjà eu quelques victimes.

AUTRE CORRESPONDANCE.

Depuis ce matin il y a dans Paris un déploiement de forces extraordinaire, notamment de ligue et de gardes municipales. Des étudiants au nombre de 1,500, ayant voulu renouveler la visite en corps faite samedi au général Romarino par un moins grand nombre de leurs camarades, ont trouvé l'issue du Pont-Neuf vers la rue de la Monnaie, bouchée par un escadron de gardes municipaux. Ils se sont alors portés à la place de l'École par une rue latérale ; là ils ont été de nouveau refoulés. Une diligence Caillard Laffitte a versé par accident, dit-on, au milieu de la gabarre.

En ce moment (4 heures et demie) le Boulevard est obstrué par la foule, et quelques charges ont lieu.

Chambre des Pairs.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Présidence de M. Pasquier.

Séance du 19 décembre.

La séance est ouverte à une heure et demie. MM. les pairs sont en plus grand nombre qu'à aucune autre époque.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La parole est à M. le duc Decazes, rapporteur. Après quelques réflexions préliminaires, le noble pair aborde la question de l'hérédité de la pairie. A ce sujet, il se plaint que les journaux soient parvenus à forcer l'opinion publique en imposant aux candidats à la députation la condition de voter contre l'hérédité ; il fait ensuite connaître les deux opinions qui ont prévalu dans la commission, qui n'ont amené aucune solution.

Arrivant à la nomination des pairs, l'unanimité de la commission a pensé que cette nomination devait appartenir à la couronne. Quant aux catégories, quelques membres ont pensé qu'elles devaient disparaître complètement, parce qu'elles entraveraient la marche du gouvernement ; mais la majorité de la commission a pensé que ces catégories étaient plutôt un gage de garantie pour la pairie elle-même, qu'une défiance envers le gouvernement. En conséquence, la commission a adopté les catégories. Elle aurait cependant désiré que le chiffre de 3,000 fr. d'impôts nécessaire pour être nommé pair, eût été porté à 5,000 par la chambre des députés, cependant elle ne présente encore point aucun amendement.

Le duc de Decazes examine ensuite si le nombre des pairs doit être limité.

La commission a été d'avis que le nombre des pairs devait être illimité.

M. le duc Decazes termine en assurant que les membres de la commission n'ont négligé aucun moyen pour éclairer leur religion sur cette grave question, et il engage la chambre à éloigner tout esprit de parti pour l'adoption d'une loi que la France attend avec la plus grande impatience.

Le plus grand tumulte succède à cette lecture.

MM. les pairs quittent aussitôt leurs places et se dirigent vers le bureau pour se faire inscrire.

La chambre décide que la discussion commencera jeudi à midi.

La séance est levée à 3 heures 1/4.

Noms de MM. les pairs qui se sont fait inscrire pour prendre la parole dans la discussion.

Pour : MM. de Broglie, de Choiseul, St-Priest, Clément de Biss et Cornudet.

Contre : MM. de Coigny, Molé, de Brézé, de Noailles, Siméon, Portalis, Montebello, Mounier, de Croi, Ségur, Lamignon, de Tournon, de Crillon, Boissy-d'Anglas, d'Arjuzon, de Rougé et de Courtarvel.

Sur : MM. de Fitz-James, de Plaisance, de Sesmaisons, de Mortemart, Roy, Bérenger, de Tascher et de Raigecourt.

Chambre des Députés.

(Présidence de M. Girod (de l'Ain).)

Suite et fin de la séance du 17 décembre.

TROUBLES DE LYON.

M. le président du conseil : Messieurs, dans la séance du 25 novembre dernier, j'ai eu l'honneur de donner communication à la chambre, par ordre du roi et de l'avis de son conseil, des douloureux événements dont la ville de Lyon venait d'être le théâtre.

Un récit sincère des faits tels qu'ils nous étaient annoncés par un chef d'administration, à défaut de rapports directs du préfet et du commandant militaire ; l'exposé des mesures prises, et la conviction témoignée par le ministère, de faire face à toutes les nécessités avec les lois existantes, provoquèrent de la part de cette chambre un témoignage de confiance et d'assentiment qui nous donna une nouvelle force en même tems qu'il nous imposait de nouvelles obligations, celle surtout de compléter ultérieurement l'exposé qu'elle avait accueilli avec tant de bienveillance. Tel est l'objet de la communication que nous avons l'honneur de lui faire aujourd'hui.

C'est d'ailleurs vous rendre compte, en grande partie, de votre ouvrage ; car l'heureux accord des pouvoirs, si franchement manifesté par l'adresse de la chambre au roi, a puissamment contribué à exciter les efforts généreux de l'armée et des bons citoyens pour le rétablissement de l'ordre, et à intimider les passions qui auraient pu chercher à exploiter les éléments de troubles.

Nous venons donc en quelque sorte acquiescer une dette en remplissant ce devoir, et c'est ainsi que nous croyons rendre un hommage digne d'elle à notre révolution, qui n'a pas de résultat plus vrai, de plus solide garantie que l'harmonie des pouvoirs constitutionnels,

